

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

FLOIRAC - Terrains communautaires sis à l'angle de l'avenue François Mitterrand et de l'avenue Pierre Mendès France - Vente au Groupe Daney - Décisions - Autorisation.

Monsieur COUTURIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire d'un foncier non bâti sur la commune de Floirac, situé à l'angle de l'avenue François Mitterrand et de l'avenue Pierre Mendès France, en mitoyenneté des lotissements d'activités communautaires « Les Mondaults ».

Le groupe DANAY, par son représentant, Monsieur Alain DANAY a saisi la Communauté Urbaine afin d'acquérir ce foncier pour y réaliser un complexe de bureaux.

Ce groupe, dont le siège social est à SAVIGNAC (33), réunit plusieurs activités liées au bâtiment (charpente métallique, menuiserie aluminium, façade, services après vente, entretien ...).

Le projet envisagé porte sur une SHON d'environ 4500 m², qui se décomposera comme suit :

- un complexe de bureaux, dans lequel le groupe DANAY pourra regrouper l'ensemble de ses activités d'ingénierie, bureau d'étude, comptabilité, ainsi que les différents services administratifs, permettant ainsi un fonctionnement cohérent pour le développement de leur pôle et regroupant environ 50 personnes sur le site.

- plusieurs structures associées, à savoir : 2 cabinets d'expert comptable, 1 cabinet d'architecture, 1 bureau d'étude et de montage d'opérations immobilières représentant environ 60 emplois.

- un pôle de restauration d'entreprise ouvert à l'extérieur pour répondre à une forte demande dans le secteur.

- des bureaux en location qui seraient réservés à de jeunes entreprises issues des pépinières de la commune.

Ainsi, la totalité de cette opération représentera environ 150 emplois sur le site.

Ce projet a reçu un avis favorable de Madame le Maire de Floirac. Il répond en effet, à la volonté de valorisation du foncier communautaire dans le cadre d'une action globale sur un schéma directeur des zones d'activités.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur les modalités financières de cette vente. Par un communiqué en date du 30 mars 2004, un avis a été rendu pour une valeur de 269.000 € H.T.

Ainsi, un accord est intervenu avec le groupe DANÉY sur la base de l'estimation des services fiscaux.

Afin de concrétiser ses engagements, Monsieur Alain DANÉY, es-qualité, a signé une promesse unilatérale d'achat.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER

- de céder au groupe DANÉY, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 9926 m², à détacher des parcelles cadastrées section AK n° 800 , 819 et 820, situé à FLOIRAC à l'angle de l'avenue François Mitterrand et de l'avenue Pierre Mendès France, pour la somme de 269.000 € H.T., plus la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte authentique.
- que les acomptes éventuellement perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à signer l'acte de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

